

LE TEMPS

ENQUÊTE ABONNÉ

Surmédication à Mancy: «C'est quelqu'un de très criminel qui a fait cela»

Les faits reprochés aux prévenus mentionnent une forte dose de Temesta, mais aussi l'administration plus régulière d'autres médicaments susceptibles de mettre en danger une jeune autiste. «Le Temps» révèle les explications données à la justice par l'une des personnes mises en cause



Le foyer de Mancy. Chemon de Mancy 57, Collonge-Bellerive. 26.1.2022. — © Eddy Mottaz/Le Temps



Fati Mansour

Publié jeudi 10 février 2022 à 19:30
Modifié vendredi 11 février 2022 à 17:51

Malika, de son prénom d'emprunt, jeune autiste de 13 ans placée au foyer de Mancy, ne s'est pas seulement vu administrer une forte dose de Temesta pouvant mettre sa vie en danger. Des analyses médicales ont montré que la mineure avait aussi ingéré de la clotiapine (un neuroleptique réservé aux adultes) et du lévétiracétam (un anti-épileptique), des substances contenues dans des médicaments qui ne lui étaient pourtant pas prescrits. Cela se serait produit entre février et début mai 2021, soit sur une période de plusieurs mois, selon le procès-verbal d'audition d'une des trois personnes mises en prévention en début de semaine et que *Le Temps* a pu consulter.

«Je me sens abasourdie. Je ne suis pas du tout liée à ces histoires.» Ce sont les premiers mots adressés par la prévenue à la procureure Victoria de Haller. Cette éducatrice spécialisée, bientôt sexagénaire, coréférente de Malika jusqu'en juillet 2021, faisait des remplacements à Mancy depuis la création du centre. Selon elle, la préparation des piluliers se faisait par les infirmiers, puis des collaborateurs fixes. «Tout le monde avait accès à la pharmacie car elle n'était pas fermée à clé.» Depuis cette affaire, les choses ont changé, même si les nouvelles règles «ne sont pas toujours respectées».

Lire aussi: [Scandale de Mancy: en plus des maltraitances, un empoisonnement suspect](#)

«Rendre service»

Entendue d'abord par la police, la prévenue, défendue par Me Romanos Skandamis, assure que Malika «n'était pas attirée par son pilulier et n'était même pas capable de l'ouvrir». Le 28 mars 2021, soit le soir de l'intoxication au Temesta, l'éducatrice était en charge d'un autre enfant et dit avoir rendu service à ses deux collègues (une infirmière et un éducateur qui voulaient prendre le temps de manger) en gardant Malika et en allant la coucher dans sa chambre. Ces collègues (qui sont aussi prévenus) lui avaient indiqué avoir donné «la réserve», soit les médicaments prescrits à l'enfant, car elle était agitée en promenade.

Après environ trente minutes, Malika est réapparue dans la cuisine. «Elle marchait en se balançant comme d'habitude», assure l'éducatrice qui avait rejoint les deux autres autour de la table. Elle précisera plus tard qu'elle «était somnolente, mais dans un état normal». C'est un autre éducateur de nuit, «très gentil», qui aurait alors pris le relais. Elle conteste avoir couché l'enfant deux fois avant de repartir chez elle, comme cela a été dit par ses collègues lors des entretiens de service. «Ce n'est pas vrai. Ils ont dû discuter entre eux. Je commence à comprendre leur jeu.» Elle-même n'a pas été convoquée pour s'expliquer à l'interne.

Lire également: [Perquisition et interpellations au foyer de Mancy](#)

Interrogée sur l'ingestion de tous ces médicaments, la prévenue répond: «Je ne sais pas pour quelle raison on prescrit ce genre de médicaments mais je me demande si quelqu'un a tenté de calmer les crises de Malika. Je précise toutefois que ce que vous me dites m'effraie. Je ne comprends pas comment on peut faire du mal à un enfant.» A la question de savoir si elle a déjà vu quelqu'un perdre patience: «Je n'ai jamais vu personne perdre patience avec elle. Si je l'avais vu, je serais intervenue. Je pense qu'en ma présence, personne n'oserait la maltraiter.»

Faits contestés

Devant la procureure, l'éducatrice conteste toujours fermement les faits reprochés. Elle donnait uniquement les médicaments prescrits ou ceux qui étaient dans les piluliers préparés par d'autres. Quant au Temesta, «j'ai su ce qui était arrivé à Malika un ou deux jours plus tard», via un courriel de la directrice générale de l'Office médico-pédagogique. S'agissant de cette enfant, elle précise que les éducateurs avaient peur d'elle au début. «Ils sortaient des sortes de boucliers.» Au final, la balançoire suffisait souvent pour la calmer.

Quel a été le contenu des discussions au foyer après cet «incident»? «J'ai entendu que Malika est allée aux toilettes la nuit et qu'elle trébuchait. Le lendemain, sous la douche, elle était très sage, ce qui n'est pas le cas normalement.» L'éducateur de nuit l'a amenée le lendemain à l'école et a dit à la maîtresse que l'enfant était bizarre. Elle a alors été amenée à l'hôpital. Il y a eu des WhatsApp, des échanges en tête à tête. «Nous avons dit au sein du groupe que cette histoire nous rendait dingue car aucun élément en notre possession ne permettait de comprendre la situation.»

Interdiction de contact

Sur question de son avocat, la prévenue persiste à penser qu'il est impossible que Malika ait pris seule le Temesta. «Je ne sais pas qui a fait cela, mais c'est quelqu'un de très criminel. Donner une fois du Temesta cela peut être dû à une guerre de clan, mais pas le fait d'administrer dans la durée d'autres médicaments.»

Guerre de clans, le mot est lâché. Pour percer cette sombre histoire, les enquêteurs ont saisi téléphones et ordinateurs afin de savoir, notamment, ce qui s'est dit au moment des faits. D'autres mesures de surveillance secrètes ne sont jamais exclues dans ce type d'enquête et pourraient en partie expliquer le temps pris par la justice pour intervenir. En attendant les futures auditions et confrontations, les prévenus sont interdits de contact avec toute une série de personnes et ne peuvent s'approcher du désormais tristement célèbre foyer de Mancy.

Lire enfin: [Anne Emery-Torracinta, une fin de mandat sous haute tension](#)